

14 sep 2018 -15:56

Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 14 septembre 2018 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

14 sep 2018 -15:56

Appartient à [Conseil des ministres du 14 septembre 2018](#)

Augmentation du défraiement de certaines catégories de volontaires

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relevant le défraiement de certaines catégories de volontaires.

Le projet vise à relever le plafond annuel pour l'indemnisation des frais pour les volontaires de 1.361,23 euros par an à 2.500 euros par an (montants indexés) dans les secteurs suivants:

- entraîneur sportif, professeur de sport, coach sportif, coordinateur des sports pour les jeunes, arbitre sportif, membre du jury, steward, responsable du terrain, signaleur aux compétitions sportives
- garde de nuit et garde de jour chez des personnes ayant besoin d'aide, selon les modalités et critères de qualité à élaborer par chaque Communauté
- transport non urgent de patients couchés : le transport de patients couchés, depuis, vers et entre hôpitaux ou des sites d'hôpitaux

Aucune augmentation du plafond n'est possible si la personne concernée relève, pour cette même activité, du champ d'application de la loi relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale.

Le projet est soumis à l'avis du Conseil d'Etat, du Conseil supérieur des Volontaires et du Conseil national du Travail.

Projet d'arrêté royal relevant le plafond annuel de défraiement, déterminé à l'article 10, alinéa 1er de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, pour certaines catégories de volontaires

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Régie des bâtiments : vente d'une partie du Résidence Palace à Bruxelles aux Communautés européennes

Sur proposition du ministre chargé de la régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la vente du bloc A du Résidence Palace à Bruxelles aux Communautés européennes, dans le cadre de son projet de reconstruction, d'agrandissement, de rénovation et de restauration.

La Régie des bâtiments a transformé le bloc A du complexe Résidence Palace à Bruxelles en siège du Conseil de l'Union européenne (CUE) et du Conseil des ministres de l'Union européenne. Les travaux nécessaires ont été exécutés et le bâtiment a été réceptionné entre la Régie des bâtiments et le CUE en date du 30 juin 2016. Le Comité d'acquisition d'immeubles fédéral est chargé de dresser l'acte authentique nécessaire à la vente des biens.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Adhésion au programme de l'OTAN "Evolved Seasparrow Missile Block 2"

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'adhésion de la Belgique au programme international « Evolved Seasparrow Missile Block 2 » afin d'utiliser ce système de défense antiaérien sur les futures frégates.

La Belgique s'y joindra en tant que « contributing participant ». Afin de devenir membre entier ou « contributing participant » au programme et pour pouvoir utiliser les installations européennes de test et de maintenance, la Belgique adhèrera à quatre memorandums of understanding (MoU) relatifs au développement, à la production, à l'entretien et au soutien et à l'utilisation des installations européennes de test et de maintenance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Conclusion du programme de modernisation de la flotte AWACS

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion du « Final Life Extension programme » pour la modernisation de la flotte Airborne Warning & Control System (AWACS).

Lors du sommet de l'OTAN à Varsovie en juillet 2016, il a été décidé de poursuivre la modernisation des appareils AWACS de l'OTAN.

Afin de répondre à la menace et faire face à la diminution des sources de réapprovisionnement due à l'obsolescence des équipements à bord, un « Final Life Extension Program » doit être envisagé. Cette dernière modernisation de la plateforme actuelle est nécessaire afin de prolonger son existence de 10 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

14 sep 2018 -15:56

Appartient à [Conseil des ministres du 14 septembre 2018](#)

Modification concernant l'élection des membres du conseil de police

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'organisation des élections des membres du conseil de police parmi les conseillers communaux issus des communes faisant partie d'une zone de police pluricommunale.

Les élections communales d'octobre prochain auront pour conséquence l'installation de nouveaux conseils de police au sein des zones de police pluricommunales. La procédure d'élection y afférente est régie par la loi sur la police intégrée (LPI) et par l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal.

La LPI prévoit que l'élection des membres du conseil de police a lieu au cours de la séance d'installation du conseil communal ou, au plus tard, dans les 10 jours. L'arrêté royal du 20 décembre 2000 prévoit que la liste de candidats au conseil de police est jointe aux convocations à la réunion au cours de laquelle l'élection est organisée. Cependant en l'état actuel de la réglementation, le délai prévu par le décret sur l'administration locale du 22 décembre 2017 pour l'envoi des convocations à la séance d'installation du conseil communal est antérieur au délai prévu pour le dépôt des actes de présentation. Ceci a pour conséquence que l'élection des membres du conseil de police ne peut pas avoir lieu au cours de la séance d'installation du conseil communal et que les conseillers communaux doivent à nouveau se réunir dans les 10 jours qui suivent pour procéder à l'élection du conseil de police.

Le projet d'arrêté royal vise à apporter une solution à cette situation tout en édictant une règle qui puisse au maximum demeurer d'application en cas de modification future des réglementations régionales. La date de dépôt des actes de présentation de candidats est désormais fixée en référence à la date d'envoi de la convocation à l'élection du conseil de police, et non plus à celle de l'élection. Par ailleurs, une plus grande flexibilité est introduite dans la fixation de la date pour le dépôt des actes de présentation de sorte que celui-ci puisse avoir lieu un jour ouvrable.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Renouvellement des mandats et nomination de membres du Fonds des accidents médicaux de l'INAMI

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui renouvelle certains mandats et nomme des membres du comité de gestion du Fonds des accidents médicaux de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI).

Le projet répond aux objectifs suivants :

- le renouvellement des mandats du président et du vice-président
- le renouvellement des mandats de membres au titre de représentants d'une organisation représentative de l'ensemble des employeurs, d'une organisation représentative des travailleurs indépendants, des organisations représentatives de l'ensemble des travailleurs salariés, d'organismes assureurs, d'une association représentative des institutions de soins, d'associations représentatives de patients, de l'autorité et au titre de professeurs ou chargés de cours de droit, spécialisés en droit médical
- la nomination de membres au titre de représentants d'une organisation représentative de l'ensemble des employeurs, les organisations représentatives des travailleurs indépendants, d'une organisation représentative de l'ensemble des travailleurs salariés, d'un organisme assureur, d'une association représentative de prestataires de soins, d'associations représentatives des institutions de soins, d'associations représentatives de patients et de l'autorité

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Deux marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit de :

- un marché ouvert pluriannuel (2019 - 2022) pour l'acquisition et la livraison de carburant diesel pour des véhicules non-commerciaux dans les installations de la Défense
- l'acquisition de munitions et de munitions pour instruction via la Nato Support and Procurement Agency (NSPA)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Relance économique et cohésion sociale : augmentation des revenus qui peuvent être gagnés par le travail associatif

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale.

Conformément à la loi du 18 juillet 2018 relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale prévoit, toute personne possédant déjà un statut principal (salarié, indépendant ou pensionné) peut percevoir 6000 euros de revenus complémentaires par an, exonérés d'impôt. Cet objectif peut être réalisé via l'un des trois piliers suivants :

- le travail associatif
- les services occasionnels entre citoyens
- l'économie collaborative organisée par l'intermédiaire d'une plate-forme agréée

Le projet d'arrêté royal vise à augmenter les revenus mensuels qui peuvent être gagnés par le travail associatif pour des catégories spécifiques d'activités de 500 euros à 1.000 euros à partir du 1er janvier 2019. Le maximum de l'indemnité mensuelle pourrait donc excéder les 1/12 de l'indemnité annuelle de 6.000 euros, étant entendu que ce montant annuel maximal reste d'application. Le montant mensuel est augmenté pour les catégories suivantes :

- animateur, chef, moniteur ou coordinateur qui dispense une initiation sportive et/ des activités sportives
- entraîneur sportif, professeur de sport, coach sportif, coordinateur des sports pour les jeunes, arbitre sportif, membre du jury, steward, responsable du terrain ou du matériel, signaleur aux compétitions sportives

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal pris en exécution de l'article 12, § 3, alinéa 2, de la loi du 18 juillet 2018 relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Entrée en vigueur de l'agrément de la profession d'hygiéniste bucco-dentaire

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui fixent la date de l'entrée en vigueur de certaines dispositions dans le cadre de l'agrément de la profession d'hygiéniste bucco-dentaire.

La loi du 11 août 2017 portant des dispositions diverses en matière de santé a créé un cadre légal qui prévoit la possibilité, pour les dentistes, de déléguer certaines activités relevant de leur art à des praticiens de l'art infirmier et aux professions paramédicales. L'arrêté royal du 28 mars 2018 relatif à la profession d'hygiéniste bucco-dentaire a ensuite introduit une nouvelle profession paramédicale dans les soins bucco-dentaires. Les projets fixent la date d'entrée en vigueur au 30 juin 2019.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 18 novembre 2004 relatif à l'agrément des praticiens des professions paramédicales, pour la profession d'hygiéniste bucco-dentaire

Projet d'arrêté royal fixant la date de l'entrée en vigueur des articles 177, 179 et 180 de la loi du 25 janvier 1999 portant des dispositions sociales, pour la profession d'hygiéniste bucco-dentaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

14 sep 2018 -15:56

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2018

Appui de la Défense à la "Lake Chad Initiative"

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a pris acte de l'engagement d'un appui belge à la formation de militaires du Niger, du Tchad et du Cameroun par les Etats-Unis, dans le cadre de la "Lake Chad Initiative".

Environ quatre militaires seront engagés, de début octobre jusqu'à la mi-décembre 2018, pour l'appui à la formation d'équipage d'embarcation de militaires du Niger, du Tchad et du Cameroun. Cette formation aura lieu aux Etats-Unis.

Dans le cadre du G5 Sahel, une force anti-terroriste a été créée. Afin de permettre à cette force d'opérer également dans le bassin du Lac Tchad (The Lake Chad Initiative), les Etats-Unis fourniront des embarcations au Niger, au Tchad et au Cameroun et formeront des équipages. Cette formation aura lieu aux Etats-Unis, notamment à la "Naval Small Craft Instruction and Technical Training School" (NAVSCIATTS). Pour pallier le problème de barrière linguistique entre les instructeurs américains et les militaires africains francophones, le Commandant du NAVSCIATTS a sollicité l'appui de personnel qualifié canadien, belge et français afin d'appuyer la NAVSCIATTS dans le Mississippi aux USA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>